

Fiche Technique

Les conseils citoyens : quelles modalités de désignation des membres du collège habitants ?

[La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014](#) crée les conseils citoyens. Ces conseils comporteront un collège «habitants» qui doit constituer a minima 50% des membres du conseil citoyen. Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein d'un collège habitants, la méthode de tirage au sort a été prévue par la loi.

Précisée par le Cadre de Référence des conseils citoyens, le collège des habitants devra respecter l'égalité homme/femme et être représentatif des différentes composantes de la population des quartiers, et notamment favoriser la place des jeunes et leur participation à la vie démocratique.

La difficulté est de déterminer à partir de quelle liste sera effectué le tirage au sort, et la place des candidatures volontaires.

1. Tirage au sort :

[Le cadre de référence publié par le ministère de la ville](#) cite (page 9) les sources mobilisables pour ce tirage au sort : le répertoire d'immeubles localisés (RIL) utilisé par l'INSEE dans le cadre du recensement ; les fichiers EDF ; les fichiers des organismes HLM...

Après consultation de l'INSEE, il s'avère que l'utilisation du répertoire d'immeubles localisés (RIL) ne sera pas possible.

Les **fichiers des organismes HLM** ne permettront pas d'avoir une liste exhaustive des personnes habitants le quartier, a fortiori quand les logements sociaux y sont peu présents.

Une solution a été retenue sur certains territoires : le recours aux **listes électorales**, avec cependant le problème de l'absence dans ces listes des habitants de nationalités étrangères et des personnes de nationalité française qui n'y sont pas inscrits.

Mais rien n'empêche de procéder à un **panachage** : fichiers des organismes HLM + listes électorales, par exemple.

Autre source citée par le cadre de référence : les **fichiers EDF** qui ne sont pas communicables (sources : Direction Juridique EDF).

Il existe également une liste exhaustive des personnes habitant sur une commune au 1er janvier : **le fichier de taxe d'habitation** que détient l'administration fiscale.

Ce fichier peut prendre deux formes :

- un fichier de taxe d'habitation nominatif (dénommé format 3), communicable aux seules communes, à l'exclusion de toute autre collectivité locale, pour les redevables de leur ressort ;
- un fichier de taxe d'habitation (dénommé format 4), destiné aux collectivités locales (communes, EPCI, départements et régions) pour les redevables de leur ressort.

Mais ces listes communicables aux collectivités comportent des informations personnelles sur le détail de la base d'imposition, les cotisations, les dégrèvements. L'usage de ces listes est donc délicat pour un simple tirage au sort.

Certains sites utilisent les fichiers du réseau d'eau quand il est en régie municipale.

2. Liste de volontaires

Le cadre de référence préconise qu'une partie du tirage au sort se base sur une liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé. Cette liste permet de dépasser les limites des listes précédentes, en permettant à des habitants qui n'y figurent pas de candidater.

Cela suppose alors un gros travail de médiation, d'explication et de mobilisation en amont pour encourager des candidatures issus des fractions de la population qui ne participent pas habituellement à ce type de démarche. Les moyens d'interpellation des candidats potentiels sont, au vu des pratiques repérées, **autre le travail de mobilisation par les agents de proximité**:

- Site internet de la collectivité avec une page dédiée :
<http://www.sarcelles.fr/heading/heading341469.html>
<http://perigueux.fr/15-actualites/3045-creation-dun-conseil-citoyen-dans-le-cadre-du-nouveau-contrat-de-ville.html>
- Journal de la collectivité
- Urne et bulletin de candidature à disposition lors de rencontres organisées pour informer sur la constitution des conseils citoyens et collecter des éléments de diagnostic (Béziers) (Amiens : Avis citoyen : [missionspubliques.fr/wp.../12/Avis-citoyen-contrat-de-ville-Amiens.pdf](https://missionspubliques.fr/wp-content/uploads/2017/01/12-Avis-citoyen-contrat-de-ville-Amiens.pdf))